



NEW BC AUDERGHM GIRLS
Matricule 2110 – BC Eveil Auderghem Girls ASBL
Av. J. Smet, 31, bte 4, 1160 Bruxelles

Secrétariat : Marc Vanderstraeten
Av. J. Smet, 31, bte 4, 1160 Bruxelles
GSM : 0475/36.17.92 Fax: 02/660.88.17
email: vanderstraetenmarc@skynet.be

Charte des joueuses(rs), de leur représentant légal et des entraîneurs du New BC Auderghem Girls

Cette charte a pour vocation d'établir des engagements réciproques clairs entre le club, ses membres et les entraîneurs, afin d'instaurer un respect mutuel entre chacun. L'adhésion à cette charte permettra aux joueuses(rs) de jouer au basket et de progresser tout en s'amusant, aux coachs à diriger leur équipe dans une ambiance détendue et aux dirigeants du club à réaliser leur travail bénévole dans un climat serein. Le respect de ces règles de vie commune donnera également une image positive du club partout où il sera représenté !

Le club s'engage vis-à-vis de ses membres à

- programmer deux entraînements par semaine pour chaque équipe, sauf le « basket découverte » (un entraînement)
- proposer un encadrement par des entraîneurs diplômés (ou éventuellement en formation)
- offrir une formation physique, technique et tactique
- enseigner les règles de vie d'un sport collectif
- proposer une infrastructure adaptée à la pratique du basketball (Centre sportif d'Auderghem et Gymnasium d'Auderghem)
- disposer du matériel adapté à la pratique du basketball (paniers, ballons, cônes, pieds lay up, chasubles, maillots...)
- affilier les joueuses(rs) à l'AWBB
- inscrire les équipes aux compétitions organisées par l'AWBB et adaptées au niveau de chaque équipe (sauf le « basket découverte »)
- fournir aux entraîneurs une clef de l'armoire de rangement du matériel d'entraînement et de match
- indemniser les entraîneurs mensuellement suite à la réception, par le trésorier, du document type de relevé des prestations, comprenant le nom de joueuses présentes à chacun des entraînements
- offrir une formation aux personnes qui souhaitent s'investir comme délégué (délégué d'équipe, marqueur, chronométreur)

En tant que joueuse(r), je m'engage à

- être présente aux entraînements et aux matchs (en cas d'absence, à prévenir le coach)
- respecter les horaires d'entraînements et des matchs
- respecter les installations et le matériel
- respecter les tenues vestimentaires de matchs (2 maillots, 1 short, 1 warm up) prêtées par le club pour la saison, en échange d'une caution de 50 euros (remboursée à la fin de la saison en échange de l'ensemble de la tenue rendue en bon état)
- adopter une attitude positive et fair play vis-à-vis de mes coéquipières, des coaches, des dirigeants, des arbitres, des adversaires et des spectateurs
- me munir de ma carte d'identité à chaque match (à partir de 12 ans) pour éviter les amendes imputées à mon club
- dans la mesure de mes possibilités, prendre part (participation et soutien logistique) aux activités associatives du club (soupers, stages, amalgame...)
- verser, dès le début de la saison, ma cotisation (ou la première partie si je me suis accordé avec le trésorier sur un paiement fractionné)

En tant que représentant légal de joueuse(r)(s) en équipe de jeunes, je m'engage à

- être responsable de l'engagement des mon (mes) enfant(s) envers le club (qui n'est pas une garderie d'enfants)
- assumer loyalement le rôle positif et fair play de supporter
- si je dispose d'un véhicule personnel, accompagner régulièrement l'équipe en déplacement avec mon véhicule personnel
- dans la mesure de mes possibilités, prendre part (participation et soutien logistique) aux activités associatives du club (soupers, stages, amalgame...)
- dans la mesure de mes possibilités, m'investir comme délégué (délégué d'équipe, marqueur, chronométreur) afin de permettre le bon déroulement des matchs de mon (mes) enfants. Dans ce cas, le club m'offrira une formation adaptée si nécessaire.
→ Attention : les matchs ne peuvent avoir lieu qu'avec la présence de deux délégués en déplacement et de trois délégués à domicile. Pour chaque équipe, un nombre suffisant de parents ou d'autres accompagnateurs se proposeront comme délégués. Si le nombre requis de délégués n'est pas atteint avant un match, ce match ne pourra être joué, ce qui pénalisera les joueuses !!!

En tant qu'entraîneur, je m'engage à

- être présent(e) aux entraînements et aux matchs (en cas d'absence, prévenir le comité de mon absence pour qu'il puisse être procédé à un remplacement)
- respecter les horaires d'entraînements et des matchs
- respecter les installations et le matériel, et ranger celui-ci, sous clef, à la fin de l'entraînement, dans l'armoire de rangement
- adopter une tenue adaptée à l'entraînement d'une équipe de basket
- maintenir la discipline et l'esprit de groupe au sein de l'équipe que je dirige
- signaler tout problème de discipline récurrent au comité du club
- relever les présences des joueuses à chaque entraînement
- garder sous surveillance un(e) joueur(e) indiscipliné(e) mineur(e) exclu(e) de l'entraînement (ce qui devrait rester exceptionnel, mais...), et à réserver à ce(tte) joueuse(r) la possibilité de réintégrer les activités en cours d'entraînement selon les circonstances
- adopter une attitude positive et fair play vis-à-vis des joueuses(rs), des coaches, des dirigeants, des arbitres, des adversaires et des spectateurs
- m'assurer de la présence des joueuses et des délégués aux matchs, ainsi que du nombre de voitures nécessaires en cas de déplacement
- me munir de ma carte d'identité aux matchs pour éviter les amendes imputées au club
- dans la mesure de mes possibilités, prendre part (participation et soutien logistique) aux activités associatives du club (soupers, stages, amalgame...)
- remettre mensuellement au trésorier le relevé de mes prestations, comprenant le nom de joueuses présentes à chacun des entraînements, en suivant le document type remis par le club

Respect de la charte

Pour tout comportement antisportif (exclusions, gestes déplacés, insultes, ...) ou manque de respect des règles d'équipe présentées, les représentants du club se réserve le droit de sanctionner le ou les membre(s) du club impliqué(s), après une réunion de concertation avec celui(ceux)-ci (et leur représentant légal pour les moins de 18 ans). Cette sanction peut aller d'un avertissement officiel à une exclusion partielle ou définitive du club en cas de faits graves ou répétitifs.

Le non paiement de la cotisation entraînera, quinze jours après le rappel, la suspension de la joueuse (du joueur) pour tous les entraînements et matchs jusqu'au règlement de la cotisation.

En cas de non respect de ses engagements pour une raison qui lui est propre et indépendante des joueuses(rs), le New BC Auderghem Girls sera dans l'obligation de rembourser tout ou partie (au prorata des mois déjà écoulés) de la cotisation d'inscription versée.